

Nouvelle grille de tarifs au 1^{er} janvier 2008 pour les services liés au registre des entreprises

À compter du 1^{er} janvier 2008, une nouvelle grille de tarifs sera disponible dans le site Internet du registre des entreprises, à l'adresse www.registreentreprises.gouv.qc.ca. Tous les montants seront révisés pour tenir compte de la baisse du taux de la TPS à **5 %**.

De plus, le 1^{er} janvier 2008, une majoration de **50 %** des droits exigibles sera appliquée par Revenu Québec pour les demandes de service prioritaire d'immatriculation ou de réimmatriculation provenant d'une personne physique, d'une société, d'une association ou d'un autre groupement. Cette nouvelle tarification s'applique aux demandes de service prioritaire d'immatriculation ou de réimmatriculation reçues par courrier ainsi qu'aux demandes prioritaires de réimmatriculation déposées aux bureaux de Services Québec.

Aucune majoration de tarifs ne sera appliquée pour les demandes d'immatriculation effectuées en personne aux bureaux de Services Québec, de Revenu Québec ou dans les bureaux des greffiers de la Cour supérieure, qui offrent le service d'immatriculation.

La Direction du registre des entreprises